

Réunion du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE

Séance du 28 janvier 2020

PROCÈS VERBAL

L'An deux mil vingt, le vingt-huit janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE, par convocation en date du vingt-deux janvier deux mille vingt, se sont réunis à la Mairie de Percy, en séance publique, sous la présidence de Charly VARIN, Maire de PERCY-EN-NORMANDIE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Thomas ANDRÉ, Régis BARBIER, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Valéry DUMONT, Manuella DUVAL, Nadine FOUCHARD, Ghislaine FOUCHER, Damien JOUAN, Jean-Pierre JOULAN, Jean LE BÉHOT, Serge LENEVEU, Yohann LEROUTIER, Pascal LOREILLE, Marie-Andrée MORIN, Charline POTIN, Roselyne RAMBOUR, Charly VARIN, Dominique ZALINSKI.

Était absent avec procuration : Roland DUVAL.

Etaient absents sans procuration : Mickaël BARRÉ, Brigitte HOUSSIN, Philippe LECANU, Colette LECHEVALIER, Joël LÉVEILLÉ, Monique NÉHOUE, Amélie NICOLAS, Romain PHILIPPE, Philippe QUINQUIS.

M. Jean-Pierre JOULAN a été élu secrétaire de séance.

Mme Aline BLANCHET, Directrice Générale des Services, assiste à la séance.

Nombre de membres en exercice : 30	Présents : 20	Absents représentés : 1	Absents non représentés : 9	Votants : 21
---	----------------------	------------------------------------	--	---------------------

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Ressources humaines - recrutement d'un vacataire pour des missions de communication concernant le festival du lait et la refonte du site internet de la Commune
3. Réseaux – SDEM – dépose d'une ligne électrique basse tension la Rouillerie
4. Réseaux - SDEM - remplacement de l'éclairage public rue Edouard Hurel
5. Finances - admission en non-valeur
6. Questions diverses

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la rénovation du réseau d'éclairage public rue de la Gièze. Le Conseil donne son accord et ce point est ajouté à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

M. le Maire demande au Conseil s'il y a des remarques de fond sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2019 et propose de l'approuver.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Ressources humaines - recrutement d'un vacataire pour des missions de communication concernant le festival du lait et la refonte du site internet de la Commune (délibération D. 2020-01)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Pour cela, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Le recrutement est destiné à exécuter un acte déterminé,
- Le recrutement est discontinu dans le temps et répond à un besoin ponctuel de la collectivité publique,
- La rémunération est attachée à l'acte.

Il propose de recruter un vacataire pour effectuer des missions de communication concernant :

- le festival du lait, entre le 07 février et le 25 mars 2020,
- la refonte du site internet de la Commune, entre le 15 avril et 31 mai 2020,

pour un volume total d'heures estimés entre 180 et 200 heures de travail pour ces deux missions.

Chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,39 €, hors charges.

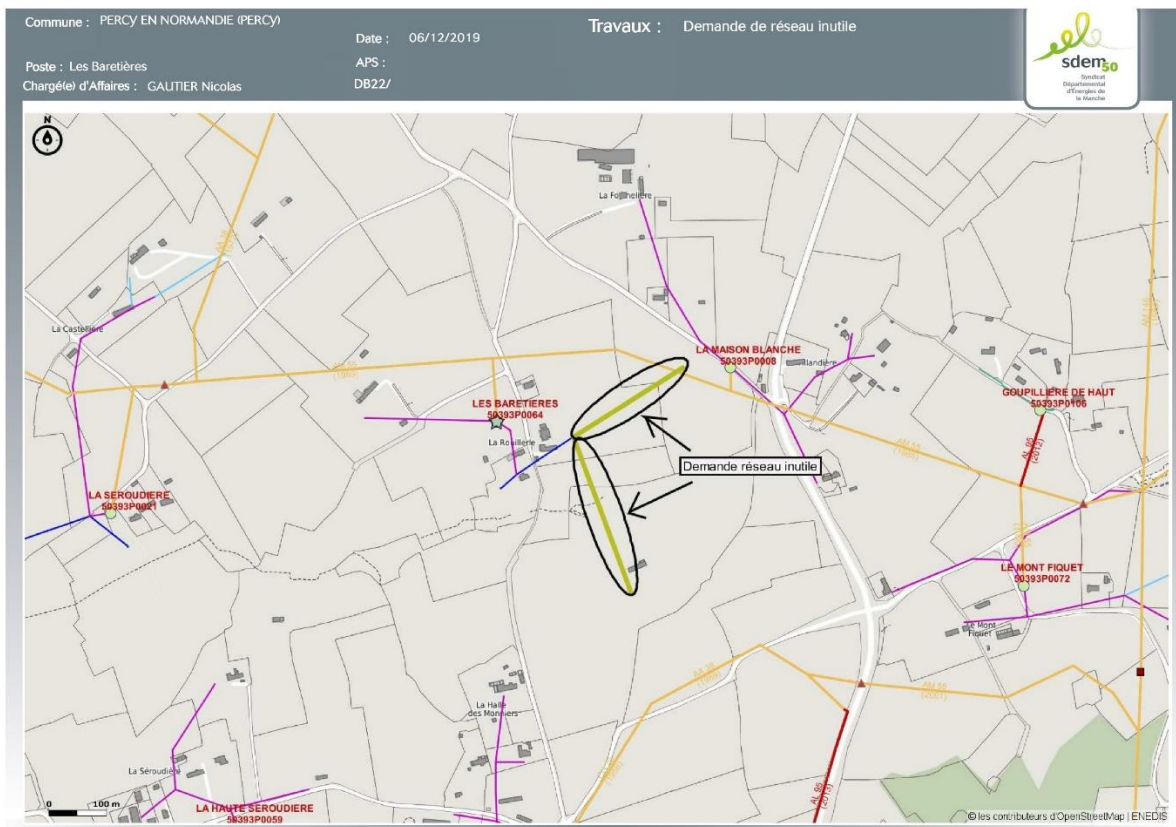
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée maximum de 200 heures, afin d'effectuer les missions de communications indiquées ci-dessus ;**
- **de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,39 €.**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;**
- **de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.**

3. Réseaux – SDEM – dépose d'une ligne électrique basse tension la Rouillerie (délibération D. 2020-02)

M. JOULAN indique que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM 50) souhaite déposer un réseau inutile au lieu-dit « la Rouillerie », dans le cadre du projet de sécurisation du réseau électrique.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

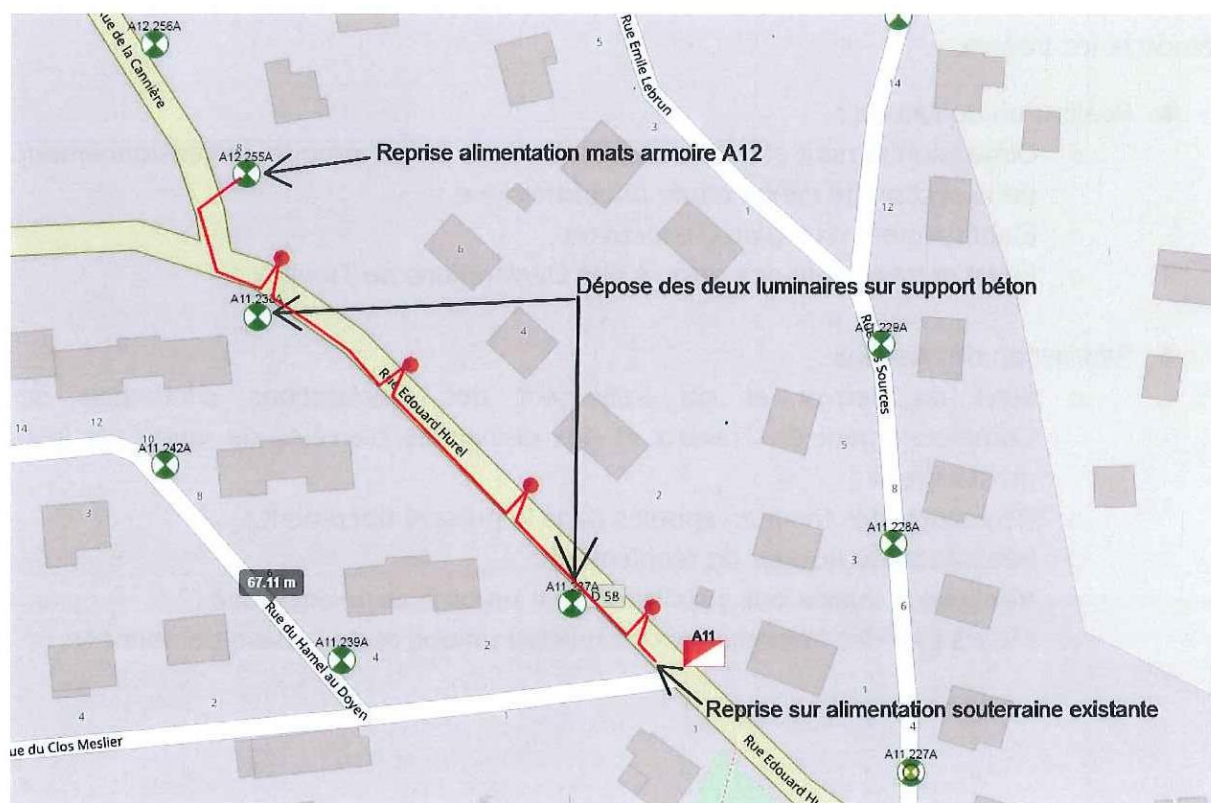
DECIDE

- de confirmer la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit la Rouillerie ;
- d'attester avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

4. Réseaux - SDEM - remplacement de l'éclairage public rue Edouard Hurel - APS 393 180 (délibération D. 2020-03)

Le SDEM a informé la commune de PERCY-EN-NORMANDIE qu'il a pour projet de sécuriser le réseau basse tension fils nus par une mise en souterrain, rue Edouard Hurel et rue de la Cannière. L'opération de sécurisation du réseau électrique est prise en charge financièrement par le SDEM. Deux luminaires situés dans l'emprise des travaux sont installés sur des supports béton qui doivent être déposés.

Le SDEM propose de profiter de cette opération pour remplacer ces luminaires et en poser 2 autres en complément, avec une alimentation souterraine. Les mâts proposés sont les modèles hauteur 8 mètres Iridium de chez Philipps, identiques à ceux posés dans la zone d'activité de la Monnerie.



- Pose nouveaux luminaires
- Pose nouveau câble d'alimentation

Cette opération permettrait aussi de reprendre sur l'armoire A11 tous les luminaires actuellement alimentés par l'armoire A 12 (luminaires de la rue de la Cannière) et de supprimer celle-ci, ce qui supprimerait un abonnement électrique.

La participation demandée à la commune est la suivante :

Travaux neuf	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
<i>Mise en place de 4 ensembles « Iridium » de chez PHILIPS d'une hauteur de 8 m.</i> Prise en charge du SDEM50 de 40% plafonnée à 900€ par luminaire installé ¹	8 000 €	3 200 €	4 800 €
<i>Mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage public sous fourreau.</i> Prise en charge du SDEM50 de 40% ¹	6 500 €	2 600 €	3 900 €

Total des travaux du réseau éclairage public	Montant total des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Total des travaux du réseau éclairage public pris en charge par le SDEM50 et participation de la collectivité.	14 500 €	5 800 €	8 700 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- la réalisation de l'effacement du réseau d'éclairage public rue Edouard Hurel à Percy (APS 393 180),
- de demander au SDEM que les travaux soient achevés pour le 1^{er} trimestre 2021,
- d'accepter une participation de la commune de 8 700 € HT (montants prévisionnels – susceptibles d'être modifiés) en s'engageant à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- de rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

5. Réseaux - SDEM - remplacement de l'éclairage public rue de la Gièze -APS 393 185 (délibération D. 2020-04)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public rue de la Gièze. Le but est de profiter des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement et de voirie pour rénover l'éclairage public de la rue, actuellement très insuffisant et obsolète. Le projet prévoit la dépose des 3 points lumineux existants et la pose d'un nouveau réseau d'éclairage public (en tranchée commune avec les réseaux d'assainissement) et de 5 mâts hauteur 8 mètres, modèle Iridium.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 20 500 € HT.

Travaux neufs	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
<i>Pose de 5 ensembles mâts + luminaires équipés de source LEDs IRIDIUM (SYGNIFY) RAL 6001 (vert émeraude) sur nouveaux massifs</i> Prise en charge du SDEM50 de 40% plafonnée à 900€ par foyer installé ¹	13 500 €	5 400 €	8 100 €
<i>Pose d'un nouveau réseau « éclairage public ».</i> Prise en charge du SDEM50 de 40% ¹	7 000 €	2 800 €	4 200 €

Total des travaux de rénovation du réseau éclairage public (option 1)	Montant total des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Total des travaux de rénovation du réseau éclairage public pris en charge par le SDEM50 et participation de la collectivité.	20 500 €	8 200 €	12 300 €

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de PERCY EN NORMANDIE s'élève à environ de 12 300 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Rue de la Gièze » (APS 393 185)
- de demander au SDEM50 que les travaux soient achevés pour l'été 2020,
- d'accepter une participation de la commune de 12 300 € HT (montants prévisionnels – susceptibles d'être modifiés) en s'engageant à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- de rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

6. Finances - admission en non-valeur - créances éteintes (délibération D. 2020-05)

Mme DEVILLE informe le Conseil que la Trésorière de Villedieu les Poêles a transmis une demande d'irrecouvrabilité de créance à l'encontre d'un particulier, suite à une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dans le cadre de procédure de rétablissement personnel de surendettement. Le montant à admettre en « créances éteintes » (perte définitive) s'élève à 1 538,75 € (factures de cantine année scolaire 2015-2016).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M 14 ;

Vu les justificatifs présentés par Madame le Receveur ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **de constater l'irrecouvrabilité de créance (article 6542), pour un montant de 1 538,75 €, à l'encontre de M. Benoît ELIE, suite à une ordonnance du 24 novembre 2016, suivant les justificatifs présentés par le Receveur.**

7. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.
